

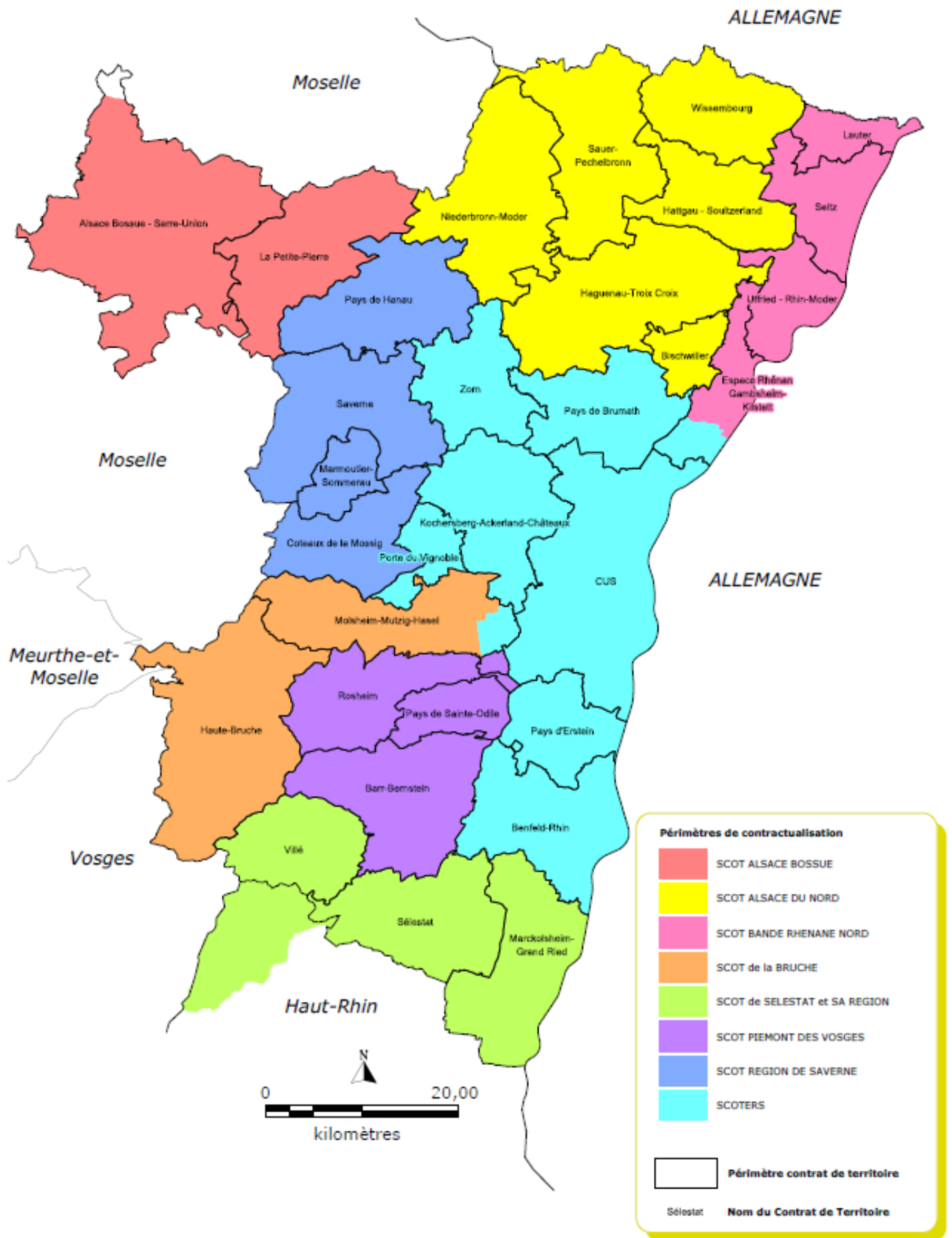
**CONTRAT DE TERRITOIRE  
DE SELESTAT  
2015-2017**



# SOMMAIRE

Le préambule	4
Le SCOT de Sélestat et sa région : portrait de territoire	13
Le territoire de contrat : fiche d'identité	19
Les projets structurants du territoire	25
L'annexe financière	39





# ***PREAMBULE***



# ***Contrat de développement et d'aménagement du territoire***

## ***De Sélestat 2015-2017***

Entre :

Le Département du Bas-Rhin, représenté par M. Guy-Dominique KENNEL, Président, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente du 1er décembre 2014,

d'une part

Et

- la Communauté de Communes de Sélestat, représentée par son Président, M. Marcel BAUER, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date \_\_\_\_\_,

d'autre part

Ainsi que

- les communes membres de la Communauté de communes susmentionnée,

Est conclu un **contrat de territoire de 2nde génération (désigné ci-après contrat de territoire)**



## PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

### *Un partenariat ancien entre le Département et le territoire*

Acteur majeur de l'équipement des territoires et de l'organisation de l'espace de vie départemental, le Département du Bas-Rhin s'est de longue date positionné comme le partenaire naturel des communes et des intercommunalités. Fort de l'expérience de la première génération de contrats de territoire, le Conseil Général a décidé en juillet 2011 de poursuivre son engagement dans cette démarche de contractualisation territoriale, confirmant ainsi sa volonté de rester le partenaire principal des communes et des intercommunalités.

### *Les principes et finalités du contrat de territoire de 2ème génération*

En dépit d'un contexte budgétaire difficile et même si cela n'entre pas dans le champ de ses compétences obligatoires, le Département entend poursuivre son effort de soutien en faveur des projets de proximité portés par les communes et intercommunalités. Il prend ainsi l'engagement sur la durée du contrat de mettre en œuvre au profit des territoires une enveloppe correspondant au maximum au montant contractualisé dans le premier contrat (déduction faite de l'aide apportée à certaines opérations exceptionnelles et de la décote au titre du développement local), ramené sur 3 ans et diminué de 20 % en corrélation avec l'effort de maîtrise budgétaire engagé par la collectivité départementale.

Dans la nouvelle génération de contrats, l'intervention départementale est davantage recentrée sur le soutien aux projets structurants, l'objectif étant de concentrer des moyens renforcés sur des enjeux prioritaires limités, permettant ainsi d'atteindre des résultats significatifs dans la durée, sans dispersion et en privilégiant la dimension qualitative des projets. La logique de guichet est abandonnée au profit d'un soutien négocié au cas par cas.

Désormais, le contrat de territoire est encore plus adapté à la diversité de chaque territoire, sur la base d'une négociation menée qui doit apporter une réponse adaptée aux spécificités locales. A une logique d'attribution automatique des aides est substituée une approche fondée sur une analyse concrète des projets, en lien avec le diagnostic et les besoins prioritaires des habitants.

Quant au périmètre de la contractualisation, il reste celui de la ou des communautés de communes, tout en prenant en compte la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale. Afin de tenir compte de la capacité réelle de programmation des collectivités telle que constatée lors de la première génération de contrats, les nouveaux contrats de territoires sont conclus pour une durée de 3 ans, sans révision à mi-parcours.

Enfin, chaque contrat de territoire est approuvé par délégation de l'assemblée départementale à la Commission Permanente en application de la délibération du 26 mai 2014 et par les conseils municipaux et communautaires et est appelé à être cosigné, aux côtés du Président du Conseil Général, par les Maires, les Présidents des Communautés de Communes, le Conseiller Général négociateur ainsi que les autres Conseillers Généraux du territoire.



## PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

### *La structuration des nouveaux contrats de territoire*

Acté par la délibération du 25 juin et approuvé par délibération du 22 octobre 2012, le guide de référence, qui encadre la négociation au cas par cas des projets susceptibles d'émerger aux contrats de deuxième génération, constitue le nouveau référentiel d'intervention du Conseil Général pour les aides d'investissement accordées aux communes et intercommunalités.

Dans ce cadre, deux types de projets d'investissement sont inscrits au contrat et régis par le guide de référence.

#### ◆ *Les opérations d'intérêt local*

Il s'agit d'équipements de base dans les domaines tels que la voirie, les écoles, les édifices culturels, le petit patrimoine ou les petits équipements sportifs et socio-éducatifs. La liste indicative de ces opérations figure dans le guide de référence ainsi qu'une liste d'opérations exclues par principe de toute aide départementale.

Les modalités de financement sont basées sur une appréciation globale du projet. Le taux de subvention est fixé par référence au taux modulé du maître d'ouvrage, mais il peut y être dérogé dans le cadre de la négociation.

A noter l'instauration d'un seuil minimum de coût projet fixé à 4 € par habitant pour les communes appliqué à une base de coût projet HT.

#### ◆ *Les projets structurants*

Certains projets des territoires ont vocation à être inscrits au contrat en qualité de projets structurants. Il s'agit de projets de dimension intercommunale répondant à des priorités partagées entre le Département et les territoires ou qui sont de nature à combler une lacune importante des territoires en termes d'offre d'équipements ou de services publics. Par ailleurs, l'aide du Conseil Général devra jouer un effet levier en leur faveur. Ils pourront être portés par les communes ou par l'intercommunalité.

Le choix des projets retenus intervient dans le cadre des discussions et de la négociation engagées avec le territoire, en appui sur l'analyse effectuée par le Département des enjeux majeurs du territoire et des projets à soutenir prioritairement, et au vu du projet de territoire. Dans une optique de négociation ouverte, il n'y a pas de liste préétablie de projets structurants. En revanche, un projet ne pourra pas être reconnu comme structurant s'il figure dans la liste des investissements exclus par principe de toute aide départementale.

Le montant de l'aide sera défini au cas par cas, dans la limite de 50 %, dans le cadre de la négociation et dépendra de l'intervention éventuelle d'autres cofinanceurs, que les collectivités maîtres d'ouvrage sont incitées à solliciter.

La négociation devra respecter l'objectif cible de réserver la moitié de l'enveloppe globale du territoire à ces projets structurants.



## PREAMBULE—EXPOSE DES MOTIFS

### ***La structuration des nouveaux contrats de territoire***

Les opérations d'intérêt local et les projets structurants retenus à l'issue de l'appel à projets et des négociations, sont détaillés au sein de l'annexe financière de même que les fiches de présentation des projets structurants.

Certaines opérations (eau, assainissement, déchets, cours d'eau, aides au fonctionnement...) portées par des collectivités, des associations voire des entreprises et non inscrites au contrat de territoire restent susceptibles de bénéficier de financements dans le cadre des autres dispositifs d'aides du Département. Le Département poursuivra enfin la réalisation de projets sous maîtrise d'ouvrage propre sur le territoire (routes départementales, collèges, itinéraires cyclables...) en fonction des évolutions de ses contraintes techniques ou financières.

Enfin, des éléments généraux, préambule et conditions de mise en œuvre, figurent également au contrat.

### ***Un engagement partagé en faveur du développement durable***

Les contrats de territoires sont identifiés comme une action de l'Agenda 21 départemental. Tant dans leur méthode d'élaboration que dans leur contenu, ils déclinent pleinement les objectifs du développement durable.

Partenaire des intercommunalités et des communes, le Conseil Général s'appuie sur son expérience afin de promouvoir et soutenir les démarches territoriales de développement durable. Par la même, le Département a pour objectif de :

- promouvoir un développement durable et solidaire des territoires bas-rhinois ;
- répondre aux interrogations et aux besoins des collectivités en termes de formation et d'accompagnement aux démarches territoriales de développement durable ;
- inciter les collectivités à se doter d'une démarche territoriale globale de développement durable.

Aussi, le Conseil Général incite les collectivités du territoire à s'engager à ses côtés afin :

- de reconnaître la nécessité d'une mobilisation collégiale et d'une implication de tous en matière de développement durable ;
- d'inclure les enjeux de développement durable dans leur propre fonctionnement et dans leurs projets ;
- de s'engager dans une évaluation partagée de certains de leurs projets.

Ces orientations portées collectivement par les acteurs du territoire illustrent la volonté partagée d'œuvrer en faveur du développement durable à l'échelle du territoire.





## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

### ***Durée du contrat***

Le nouveau contrat de territoire du canton de Sélestat est conclu pour une période de 3 ans. Il prend effet au 1er janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2017.

### ***Engagement financier du Département***

Le Département s'engage aux côtés de la Communauté de communes de Sélestat et des communes membres, afin de permettre la réalisation des projets inscrits dans l'annexe financière. L'enveloppe maximale que le Conseil Général consacrera au cours des 3 années du contrat (2015 - 2017) s'élève à 2 675 964 €.

### ***Exécution financière***

L'exécution financière du contrat s'appuie sur le cadre fixé lors des séances plénières du 25 juin 2012 et du 22 octobre 2012 ainsi que sur l'application des mécanismes généraux prévus par le contrat lui-même. Les montants des subventions départementales figurant dans l'annexe financière sont purement indicatifs et n'engagent pas le Conseil Général sur la somme qui sera finalement attribuée. Ils constituent des sommes plafond de subvention.

En cas de diminution du coût d'un projet, le taux de subvention prévu est maintenu mais sur la nouvelle assiette éligible. En cas d'augmentation du coût projet, la subvention versée sera celle prévue initialement au contrat.

A noter qu'en raison de la durée limitée des contrats (3 ans), l'enveloppe « PIL » (Projets d'Intérêt Local) qui permettait dans la première génération de contrats de financer des projets inférieurs à 50 000 € de coût, n'est pas reconduite. Pour les contrats de deuxième génération, tous les projets soutenus sont identifiés dès le départ pour la durée du contrat.

Chaque année, un bilan financier d'exécution du contrat est présenté au comité de suivi financier. Au vu de la durée raccourcie, il n'y a plus de révision à mi-parcours, ni d'autres formes de mise à jour prévues. Ce comité de suivi se compose des personnes suivantes : le Conseiller Général négociateur, le Maire du bourg-centre, les Présidents des Communautés de Communes, du Vice-Président du Pôle Développement des Territoires, des autres conseillers généraux du territoire, du Délégué de la Direction Générale du Conseil Général et du Chef de projet contractualisation.



## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

### *Modalités de dépôt des demandes de subventions*

Toute opération relevant du contrat de territoire doit impérativement faire l'objet d'un dépôt de dossier par le maître d'ouvrage concerné en vue d'une instruction et d'un passage en commission permanente du Conseil Général. Cette démarche doit obligatoirement intervenir avant le démarrage de l'opération et conformément au règlement financier du Département en vigueur.

Seule l'adoption du dossier par la commission permanente vaut engagement du Département.

Enfin, conformément au règlement financier départemental, seules les opérations pour lesquelles une première facture de travaux aura été transmise par le maître d'ouvrage avant l'échéance du contrat pourront être effectivement financées.



Fait à \_\_\_\_, le \_\_\_\_ 2015

Le Président du Conseil Général du Bas-Rhin

Le Conseiller Général du canton de Sélestat

Guy-Dominique KENNEL

Marcel BAUER

Le Président de la Communauté de communes  
de Sélestat

Le Conseiller Général du canton de Marckolsheim

Marcel BAUER

Gérard SIMLER

Le Maire de Baldenheim

Le Maire de Chatenois

Willy SCHWANDER

Luc ADONETH

Le Maire de Dieffenthal

Le Maire d'Ebersheim

Charles ANDREA

Michel WIRA

Le Maire d'Ebersmunster

Le Maire de Kintzheim

Sylvie HIRTZ

Francis WEYH



La Maire de La Vancelle

Le Maire de Mussig

Michèle CLAVER

Jean-Claude HILBERT

Le Maire de Muttersholtz

Le Maire d'Orschwiller

Patrick BARBIER

Claude RISCH

Le Maire de Scherwiller

Le Maire de Sélestat

Olivier SOHLER

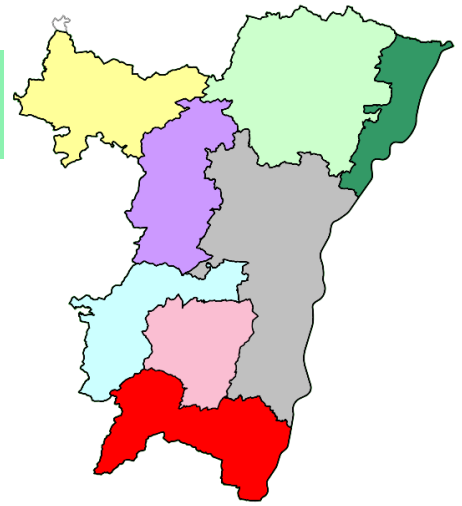
Marcel BAUER



# ***LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL***

## ***Les enjeux du SCOT de Sélestat et sa Région***





## PORTRAIT

### Le Territoire en **9** points clés

**Une situation privilégiée au cœur de l'Alsace**

**Une bonne accessibilité et des facilités internes de déplacement**

**Un maillage urbain bien marqué**

**Une forte croissance de la population**

**Une des plus fortes dynamiques de construction de logements du Bas-Rhin**

**Des actifs encore majoritairement attirés par les pôles d'emploi extérieurs**

**Un tissu économique principalement axé sur le commerce, les transports et les services ainsi que l'industrie**

**Un territoire performant en matière d'optimisation du foncier dédié à l'habitat**

**Un ensemble de richesses patrimoniales et culturelles remarquables**

## Une situation privilégiée au cœur de l'Alsace

Positionné géographiquement au centre de l'Alsace, le territoire se situe à la porte de l'agglomération strasbourgeoise et aux limites de l'aire urbaine de Colmar. En outre, il est frontalier avec l'Allemagne dans sa partie Est et se trouve en limite départementale avec le département des Vosges sur sa partie Ouest.

Ce territoire recouvre l'ensemble des grands ensembles naturels du Bas-Rhin :

le massif des Vosges, avec une composante forestière prépondérante,

le piémont viticole, identité forte de ce territoire, avec ses collines calcaires,

la plaine agricole dominée par les cultures, d'où émergent quelques zones de rieds aux débouchés des rivières vosgiennes et le grand Ried ello-rhénan.



## Une bonne accessibilité et des facilités internes de déplacement

Il est desservi par plusieurs axes routiers structurants parmi lesquels la Voie Rapide du Piémont des Vosges (VRPV), la RD 500 et la RD 1083. Parallèlement au réseau routier, deux lignes ferroviaires irriguent le territoire, celles de Strasbourg/Mulhouse/Bâle et de Molsheim/Sélestat. Une spécificité à relever : un réseau de transport à la demande (TAD) couvrant l'ensemble du territoire, complétant l'offre traditionnelle de transport en commun (Réseau 67 et réseaux urbains TIS et PASS'O).



Source : diagnostic Tourisme Bas-Rhin 2010

### L'Alsace : un territoire à l'accessibilité multimodale



Observatoire Régional des Transports et de la Logistique d'Alsace

## Un maillage urbain bien marqué

Le territoire, de part ses nombreux atouts, joue un rôle stratégique dans l'armature du Département. Il est bien articulé autour d'une armature urbaine calquée sur les grands axes de circulation : un axe Nord/Sud (Rosheim, Obernai, Barr, Epfig, Dambach-la-Ville) et axe Ouest/Est (Villé, Sélestat, Marckolsheim).

Pour se préparer à accueillir de nouveaux habitants dans les décennies à venir, le territoire se doit d'assurer à la population les possibilités de se loger, de travailler, de se déplacer et de disposer des équipements et services nécessaires dans un cadre de vie préservé, tout en confortant cette armature urbaine.



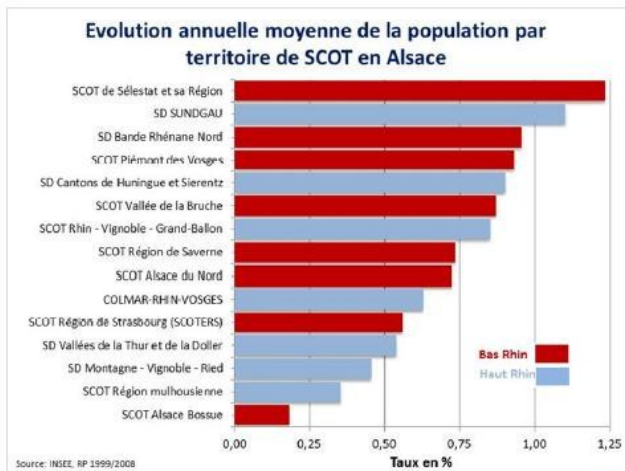
## Une forte croissance de la population

Entre 1982 et 1999, le Piémont des Vosges a été le territoire le plus dynamique du Bas-Rhin. Depuis 2000, c'est le SCOT de Sélestat et sa Région qui a la plus forte croissance. Jusqu'en 1999, ce dynamisme démographique est alimenté essentiellement par les apports migratoires.

Depuis 2000, le solde naturel y a également contribué.

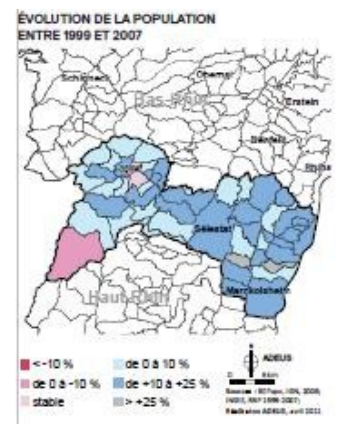
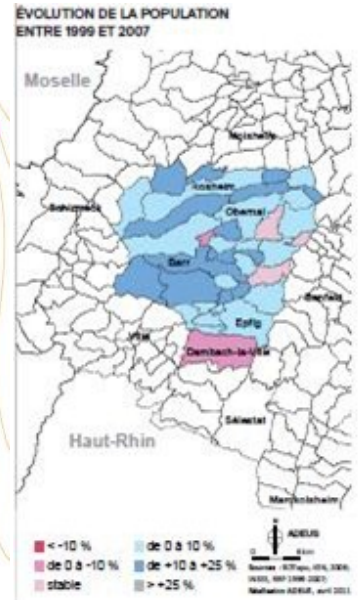
Une population composée essentiellement de jeunes familles en plaine d'Alsace et des communes plutôt vieillissantes majoritairement dans les vallées vosgiennes.

### Évolutions démographiques : retour en arrière



Sources : ADEUS

- Depuis les années 2000, deux territoires connaissent des dynamiques résidentielles et démographiques importantes : le territoire du SCOT de Sélestat et celui de la Bruche (dans sa partie vallée), auxquels on peut rajouter la Bande Rhénane Nord et le Piémont des Vosges.
- Ces évolutions ont eu pour conséquence de rajeunir de manière conséquente ces territoires.



## Une des plus fortes dynamiques de construction de logements du Bas-Rhin

On observe les plus fortes dynamiques de construction de logements neufs du Département sur ce territoire, avec une baisse marquée de la part des maisons individuelles (moins de 50 %).

Les caractéristiques sont les suivantes :

- Une faiblesse de la diversification de l'offre dominée par l'individuel
- Une part de propriétaires restant majoritaires
- L'offre en logements sociaux la plus importante du Département (hors SCOTERS)

Une part importante de personnes âgées propriétaires posant à terme des questions d'adaptation des logements.

L'évolution de la construction neuve est marquée par une nette diminution du poids des pôles urbains à partir des années 2000 au profit des centres secondaires et des villages.





# Des actifs encore majoritairement attirés par les pôles d'emploi extérieurs

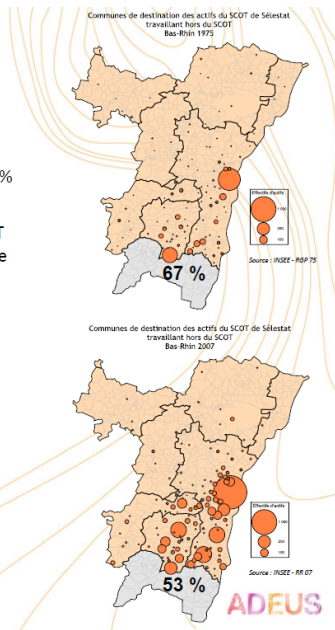
## Sélestat et sa région - Sortants

- En 1975, 67 % des actifs du SCOT de Sélestat travaillaient sur le territoire. Ils ne sont plus que 53 % en 2007.
- Depuis 1975, la part des actifs résidant dans le SCOT de Sélestat et travaillant hors du Bas-Rhin est passée de 25 à 29 %.
- En 2007, les actifs sortant du SCOT travaillent majoritairement à Strasbourg, Benfeld et Erstein.

**Principales destinations des sortants**

	1975		2007
Strasbourg	779	Strasbourg	1789
Dambach-La-Ville	372	Benfeld	416
Illkirch-Graffenstaden	65	Erstein	403
Huttenheim	57	Obernai	393
Benfeld	52	Dambach-La-Ville	255

Source : INSEE - RGP 75, RR 07



En matière de migrations domicile/travail, depuis 1975, la région de Sélestat conserve une part d'actifs travaillant dans le SCOT relativement élevée (53 %).

En 2007, 16 % des emplois du SCOT de Sélestat sont occupés par des actifs résidant dans un autre SCOT (3770 actifs).

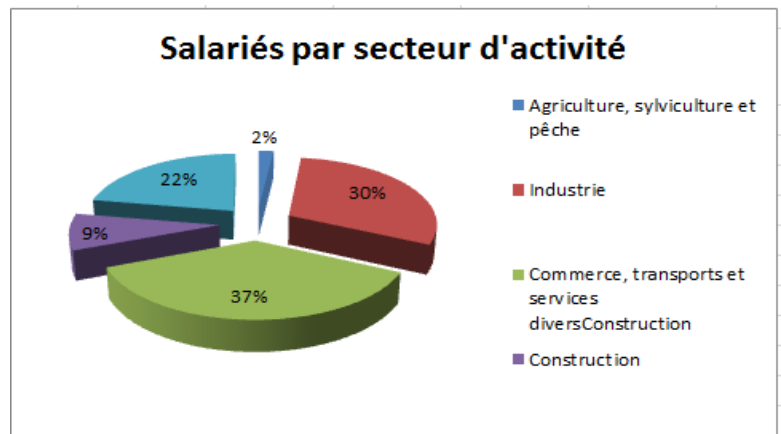
19 / Portrait transversal du Bas-Rhin - Phase 1 > Annexes

Au sein du territoire, l'évolution de l'emploi marchand (regroupe l'ensemble des personnes exerçant une activité dans le domaine de la production marchande c'est à dire produisant des biens et des services qui sont écoulés sur un marché) entre 1993 et 2008 révèle un renforcement des 2 pôles urbains, Sélestat et Obernai (plus de 1 emploi sur 2), contrairement à ce qui est observé pour le logement.

## Un tissu économique principalement axé sur le commerce, les transports et les services ainsi que l'industrie

Les deux principaux pôles industriels et commerciaux sont situés à Obernai et Sélestat.

Huit des dix plus grandes entreprises industrielles ou de transport de plus de 250 salariés y sont situées, avec comme locomotives HAGER ELECTRO, les brasseries KRONENBOURG et SALM.

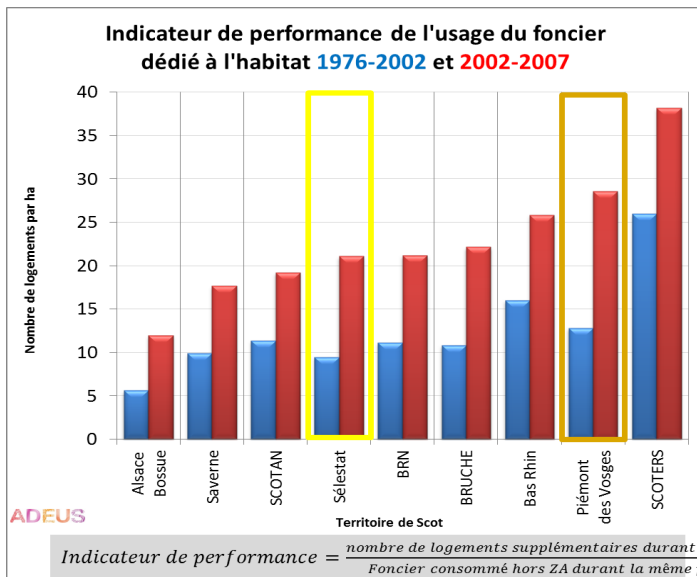
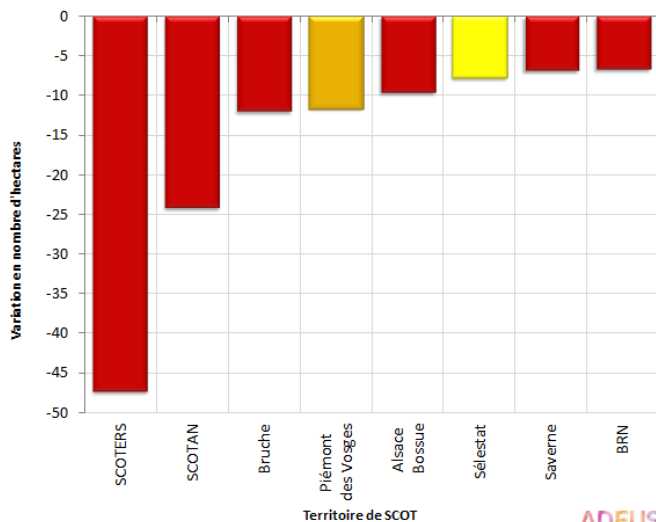


## Un territoire performant en matière d'optimisation du foncier dédié à l'habitat

Entre la période 1976 – 2002 et le début des années 2000 (2002 – 2007), on observe une amélioration globale de l'optimisation du foncier dédié à l'habitat pour l'ensemble du Bas-Rhin (de 16 à 26 logements créés/hectare consommé).

Cette tendance est la plus marquée pour le territoire des 2 SCoTs du sud du Département : amélioration de la performance d'usage x 2,2 (Moyenne départementale : 1,6).

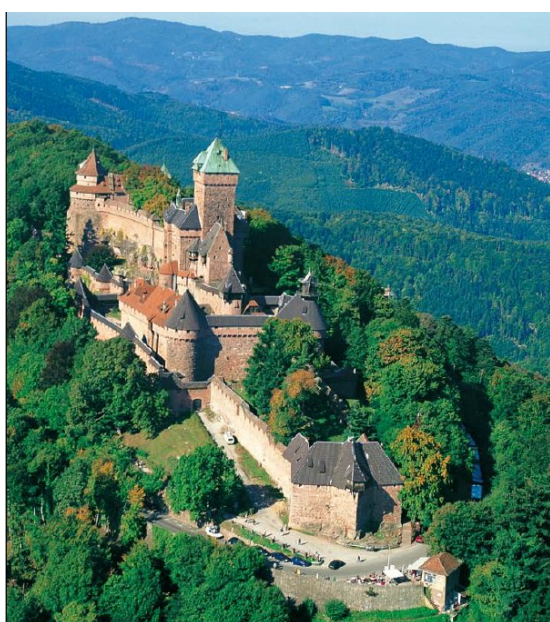
Evolution absolue de la consommation foncière annuelle moyenne hors ZA entre 1976-2002 et 2002-2007



Indicateur de performance d'usage du foncier dédié à l'habitat et aux zones mixtes (hors ZA)

SCOT	1976-2002	2002-2007	Facteur multiplicatif
Alsace Bossue	6	12	2,1
Saverne	10	18	1,8
SCOTAN	11	19	1,7
Sélestat	9	21	2,2
BRN	11	21	1,9
BRUCHE	11	22	2,0
Bas Rhin	16	26	1,6
Piémont des Vosges	13	29	2,2
SCOTERS	26	38	1,5

Source : ADEUS



Le Château du Haut-Koenigsbourg, propriété du Conseil Général du Bas-Rhin

## Un ensemble de richesses patrimoniales et culturelles remarquables

Le territoire jouit d'un cadre de vie et de richesses patrimoniales et culturelles propices au bien-être de ses habitants et au développement du tourisme, en complément avec les pôles limitrophes que sont Strasbourg et Colmar.

Il bénéficie d'atouts propres indéniables tels le château du Haut-Koenigsbourg, le Mont Sainte-Odile et la Bibliothèque Humaniste, vecteur d'irrigation du territoire.

Cette richesse se retrouve dans la diversité des centres d'intérêt et des animations locales : coteaux vosgiens, plaines du Ried, forêt de l'Illwald, sports et loisirs de nature, route des vins, circuits des églises et châteaux, itinéraires cyclables, attraits du canal Rhin/Rhône, festivals estivaux,...



# ***LE TERRITOIRE DE CONTRAT***

## ***Fiche d'identité***



# LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SELESTAT



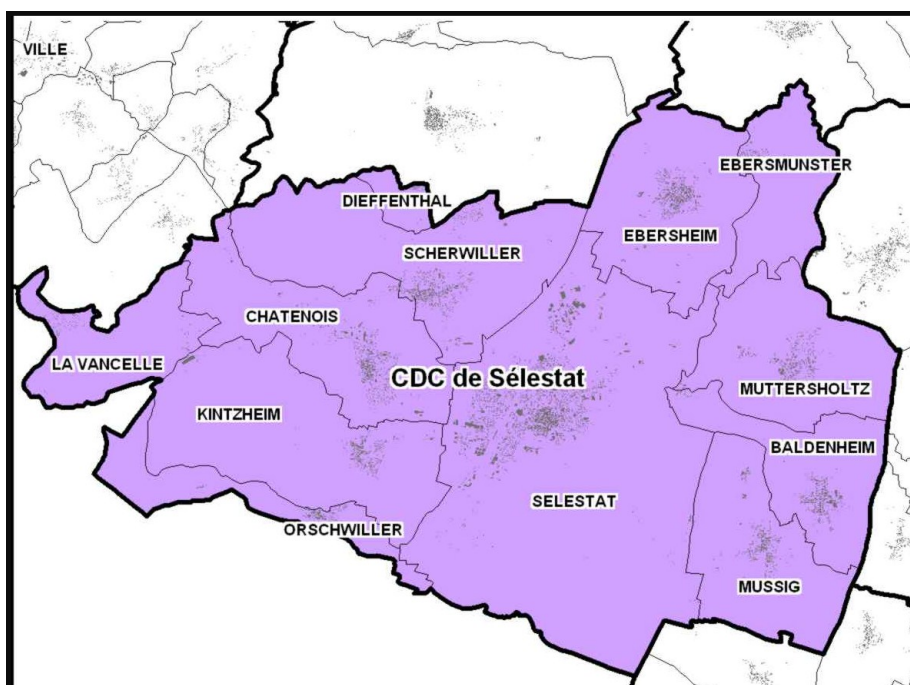
Communauté  
de Communes  
de Sélestat



Issue de la transformation du SIVOM en décembre 1995, la communauté de communes de Sélestat regroupe aujourd'hui 12 communes.

Située au cœur de l'Alsace, elle bénéficie d'une situation stratégique entre les deux villes que sont Strasbourg et Colmar, et d'un cadre privilégié entre le Ried et le Piémont des Vosges.

Elle est majoritairement concentrée autour de Sélestat, ville moyenne avec pour atouts une nature préservée et une campagne toute proche.



Superficie : 166 km<sup>2</sup>

↳ 20 % du SCOT de Sélestat

Population totale (recensement INSEE 2011) : 36 033 habitants

↳ 48 % du SCOT de Sélestat et sa région

Densité : 216 habitants/km<sup>2</sup>

↳ 120 habitants /km<sup>2</sup> pour le SCOT de Sélestat

Nombre de communes : 12 dont la ville de Sélestat (19 181 habitants)

↳ 51 communes pour le SCOT de Sélestat

Taux d'activité : 77 %

↳ 76 % pour le SCOT de Sélestat

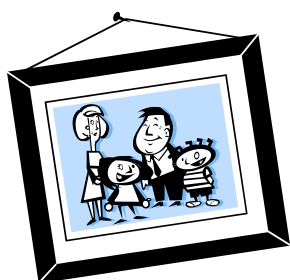
Chiffres  
clés



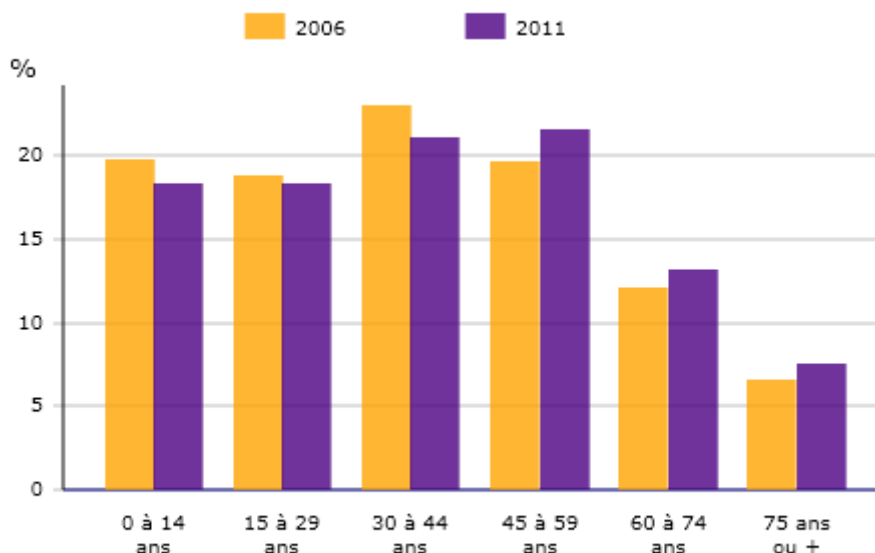
## La démographie

Entre 2006 et 2011, la population a augmenté de 0,4%, en raison essentiellement d'un solde migratoire positif.

La population des moins de 60 ans est supérieure à la moyenne départementale.



POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

Les femmes et les hommes sont quasiment en proportion égale, respectivement 52% et 48%.

Les ménages sont composés majoritairement (67%) de plusieurs personnes. 44% des ménages sont des couples avec enfants.

12% sont des familles monoparentales.

Au regard du vieillissement de la population, la question de l'adaptation du logement est de plus en plus prégnante. L'Aide aux Personnes Agées à domicile est dans la moyenne départementale.

2 Etablissements Hospitaliers pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), à Scherwiller avec 44 lits et Sélestat avec 60 lits, et une unité de vie à Sélestat existent. Une nouvelle offre de résidences séniors se développe : une Maison d'Accueil Rurale pour les Personnes Agées (MARPA) à Kintzheim (24 logements) et une résidence séniors à Muttersholtz (20 logements).

## L'emploi

EMP T7 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2011

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>17 133</b>	<b>100,0</b>
Agriculteurs exploitants	242	1,4
Artisans, commerçants, chefs entreprise	967	5,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 953	11,4
Professions intermédiaires	4 244	24,8
Employés	4 869	28,4
Ouvriers	4 859	28,4

Source : Insee, RP2011 exploitation complémentaire lieu de travail.

68 % des personnes en âge de travailler ont un emploi. Les employés et ouvriers représentent la proportion la plus importante des actifs, soit 28% ; leur part dans la population active est en augmentation.

Les agriculteurs exploitants représentent quant à eux 1,4 %.





Le taux d'emploi des femmes (63,7%) est inférieur à celui des hommes (72,1%). A l'inverse, le taux d'emploi partiel est plus représenté chez les femmes (environ un quart quel que soit l'âge).

**Taux de chômage:** il est de 7,5 % contre 8,5 % dans le Bas Rhin au 1er trimestre 2014.

32,6 % travaillent dans la commune de résidence. Près de la moitié des actifs (46%) travaille dans une autre commune du Département.

**Emploi selon le secteur d'activité :** 58,4% dans le commerce, transports et services divers ; 13,2 % dans l'administration publique, l'enseignement, la santé ; 12,6 % dans l'agriculture ; 8,8 % dans la construction ; et enfin 7,1% dans l'industrie.

### Secteur d'activité dans le canton de Sélestat

	Nombre d'établissements		Effectif	
<b>Industrie</b>	102	9,54%	3275	27,92%
<b>Construction</b>	105	9,81%	700	5,97%
<b>Tertiaire</b>	863	80,65%	7 756	66,11%
<b>Total</b>	<b>1 070</b>	<b>100%</b>	<b>11 731</b>	<b>100%</b>

Au 1er janvier 2013, le territoire compte 1 995 entreprises réparties en 1 070 établissements.

Les plus gros employeurs privés du territoire sont SALM (Cuisine Schmidt) et AMCOR.

80,65 % des établissements sont dans le secteur tertiaire.

## L'offre de logements

89% des logements sont des résidences principales, soit 15 314 logements (56% sont des maisons et 44% des appartements).

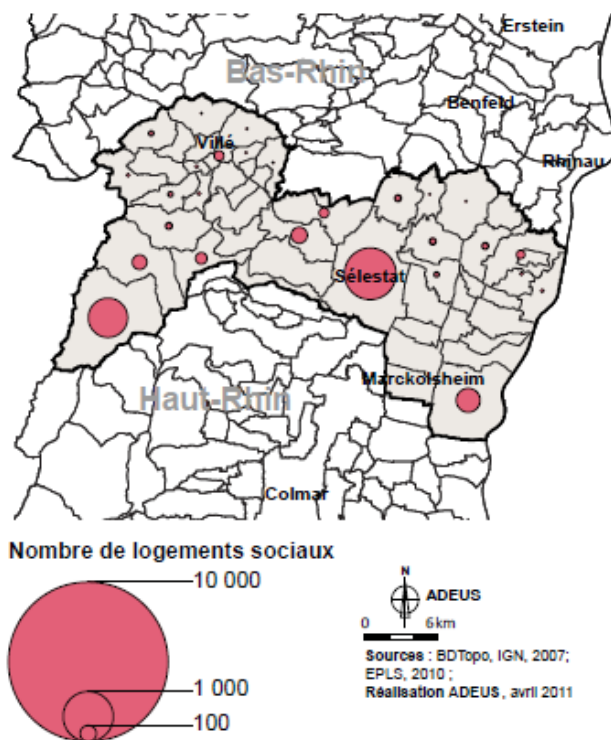
61,7% des ménages sont propriétaires.

La moitié des ménages est installée depuis plus de 10 ans.

L'offre en logements sociaux se trouve majoritairement à Sélestat (230 logements aidés sur un total de 322 logements aidés construits entre 2006 et 2013).

L'offre au niveau du SCoT est cependant relativement bien répartie : 55 % des communes ont au moins un logement social (35 % au niveau départemental).

NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR COMMUNE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010



## Une richesse patrimoniale et culturelle

### *Une polarité culturelle forte*

Le territoire de Sélestat et plus précisément la ville de Sélestat accueille de nombreux sites culturels : le Fonds Régional d'Art Contemporain d'Alsace (FRAC), l'Agence Culturelle d'Alsace, la Bibliothèque Humaniste, le Pôle d'Archéologie Intercommunal Rhénan (PAIR), les Tanzmatten, le Centre de Formation de Musicien Intervenant (CFMI), Zone 51, et l'ESAT Evasion.

### *Une offre patrimoniale de premier plan*

Sélestat, ville médiévale, est la 3ème commune d'Alsace en termes de richesse patrimoniale. Châtenois, quant à elle, est connue notamment pour le clocher de l'église Saint-Georges (XIIème s.), la Tour des Sorcières (XVème s.) et son cimetière fortifié, et Ebersmunster pour sa fameuse Abbatale Saint-Maurice (XVIIIème s.).

Des travaux sur les édifices protégés (églises Sainte Foy et Saint Georges, la Cour des Prélats, et la Bibliothèque Humaniste) sont envisagés. L'église de Châtenois nécessite également des travaux sur la charpente.

La ville de Sélestat travaille sur un projet de labellisation « ville d'art et d'histoire ».



### *Des atouts touristiques liés au cadre naturel et architectural*

Le patrimoine castral est très présent sur le territoire, avec le Château du Haut-Koenigsbourg, de l'Ortenbourg et de Kintzheim.

Le territoire permet **la pratique d'activités de loisirs de pleine nature**, avec la randonnée pédestre, le VTT notamment autour de Châtenois et Scherwiller qui ont développé 3 circuits, la randonnée nautique autour de l'Ill et enfin la randonnée équestre. Le territoire offre également un bon maillage en pistes cyclables, structuré autour de l'EV5 et la véloroute du vignoble.

La commune de Kintzheim rassemble les **principaux parcs animaliers** d'Alsace avec la Montagne des Singes, la Volerie des Aigles consacrée aux rapaces et à leur protection, et Cigoland, parc animalier dédié à la cigogne blanche.



## Environnement et agriculture

Le territoire est assis sur deux unités hydrographiques : le bassin du Giessen et le bassin de l'III.

Divers documents encadrent la protection et la gestion de ces bassins : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Giessen-Lièpvrette, dont l'approbation devrait intervenir d'ici début 2015.

Des actions relatives au risque inondation sont menées : le Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) Giessen-Lièpvrette, avec comme axe majeur un projet de digues, le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) Giessen, arrêté pour Sélestat et Ebersheim en mai 2014, et enfin le PPRI III, dont la prescription débute en 2015.

## Infrastructures de transport et déplacements

La ville de Sélestat se localise à un croisement d'axes routiers régionaux et transfrontaliers vers l'Allemagne. Elle bénéficie d'une excellente desserte ferroviaire vers Strasbourg et Colmar.

La gare de Sélestat est un nœud intermodal des transports où se greffent Réseau 67, TIS... et qu'il convient de conforter.



## Dynamique sportive

La Communauté de communes a largement investi dans les équipements sportifs. En effet, elle a développé un programme de construction de city-stades et a construit un Centre Sportif Intercommunal, dont le rayonnement dépasse le territoire, puisqu'il héberge l'équipe de Handball, le Sélestat Alsace Handball, actuellement en première division.

D'autre part, la Communauté de Communes a mené un Diagnostic Territorial Approfondi, outil d'aide à la décision développé par le Ministère des Sports. Cette démarche participative a permis de dégager des orientations stratégiques fortes pour l'amélioration de la pratique sportive sur le territoire. Un plan d'action en découle et sa mise en œuvre permettra de poursuivre le développement sportif du territoire et son aménagement.





# LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE



# Projet de périscolaire, Accueil de Loisirs Sans Hébergement et salle de motricité à Baldenheim et Mussig

Communauté de communes de Sélestat

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Communauté de Communes de Sélestat
<i>Localisation du projet</i>	: Baldenheim et Mussig
<i>Date de démarrage des travaux</i>	:
<i>Coût projet</i>	: 2 300 000 € HT
<i>Subvention départementale</i>	: 304 000 € (soit 40% de subvention)

Le périscolaire de Baldenheim / Mussig est actuellement hébergé dans la salle polyvalente de Baldenheim, utilisée par ailleurs par les sociétés locales (gymnastique, kendo, gymnastique de loisirs) pour leurs soirées annuelles, des concerts et pour des locations ponctuelles (mariages, dons du sang, expositions ...). Cette solution est transitoire.

Par ailleurs, le Diagnostic Territorial Approfondi, relatif aux équipements sportifs et mené récemment sur le territoire intercommunal, a mis en avant le besoin d'une salle de motricité et d'évolution pour répondre aux besoins des écoles de Baldenheim. Il est donc prévu de mutualiser ces deux besoins dans le présent projet, et de permettre l'utilisation de la salle de motricité par le périscolaire, hors des temps scolaires.

## Description du projet :

Le projet consiste en la mise en place d'un périscolaire et Accueil de Loisirs Sans hébergement (ALSH) de 50 places, avec un restaurant scolaire de 100 places.

Le projet est destiné aux enfants de moins de 6 ans : environ 20 en ALSH et 35 en restauration.

## Publics concernés par le projet :

Le projet vise à répondre directement aux besoins des familles, des écoles du Ried, des enfants scolarisés du territoire et des associations gestionnaires du périscolaire. La société de gymnastique de Baldenheim sera également impactée par l'utilisation actuelle de la salle polyvalente pour les écoles et le périscolaire (repli systématique des agrès).



# Création de piste cyclable Muttersholtz-Wittisheim

## Communauté de communes de Sélestat

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Communauté de Communes de Sélestat
<i>Localisation du projet</i>	: Wittisheim et Muttersholtz
<i>Date de démarrage des travaux</i>	:
<i>Coût projet</i>	: 340 000 € HT
<i>Subvention départementale</i>	: 136 000 € (soit 40% de subvention)

La position centrale en Alsace du territoire de la Communauté de Communes de Sélestat donne à ses 30 km de pistes cyclables en site propre, se développant en étoile à partir de Sélestat, un statut un peu particulier. A vocation bien évidemment utilitaire entre les communes du territoire, ces pistes constituent également un maillon indispensable au cyclotourisme régional, en permettant la continuité des liaisons entre Strasbourg et Colmar ainsi qu'entre le Ried (et l'Allemagne) et les vallées vosgiennes, via le Piémont viticole.

La liaison en direction de l'est, vers le Ried et l'Allemagne, repose aujourd'hui sur l'itinéraire Sélestat/Marckolsheim. Cette portion, réalisée sous forme de bandes cyclables le long de la RD 424 à fort trafic, est réputée dangereuse et peu attrayante pour les cyclotouristes. Ce projet permettra ainsi d'assurer une liaison sécurisée entre les eurovéloroutes du vignoble (EV5) et du Rhin (EV15).

### Description du projet :

Le projet consiste en la réalisation d'une piste cyclable de 1800 mètres en site propre, réalisée au Sud et en contrebas de la RD21, entre la sortie de Muttersholtz et le plan d'eau de Wittisheim.

Le projet offrira une sécurité et une qualité d'utilisation aux utilisateurs quotidiens du vélo, touristes, sportifs, ainsi que pour les usagers du plan d'eau de Wittisheim et des équipements communaux de Wittisheim et Muttersholtz.

Tracé du projet de piste cyclable Muttersholtz / Wittisheim



# Mise en place de la Technologie d'Identification par Radio Fréquence (RFID) à la médiathèque intercommunale

Communauté de communes de Sélestat

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Communauté de communes de Sélestat
<i>Localisation du projet</i>	: Médiathèque intercommunale de Sélestat
<i>Date de démarrage des travaux</i>	:
<i>Coût projet</i>	: 97 000 € HT
<i>Subvention départementale</i>	: 38 800 € (soit 40% de subvention)

En 1997, la Communauté de communes de Sélestat se dote d'un équipement de lecture publique à la hauteur de son territoire, qui représente aujourd'hui un bassin de vie de 36 000 habitants. L'établissement, d'une surface de 2500 m<sup>2</sup>, comptabilise 500 000 prêts par an, effectués par 8 000 usagers dont une part est issue des localités situées au-delà de ses limites géographiques.

En 2017, la Médiathèque intercommunale de Sélestat aura 20 ans. Toujours dans un souci d'amélioration et d'adaptation aux nouveaux usages de nos médiathèques, il convient aujourd'hui de repenser l'accueil des usagers, dans la continuité du projet d'établissement.

## Description du projet :

Le projet de mise en place d'un système de gestion automatisé des prêts de documents par la technologie d'identification par radio fréquence (RFID) vise à améliorer la circulation des documents et la fluidité dans les espaces de la médiathèque.

Cette technologie permet, par le biais d'étiquettes dotées d'une puce électronique et d'une antenne, l'encodage des documents. Ainsi, l'étiquette contient toutes les informations relatives au document : informations bibliographiques, localisation, modalité de prêt. Elle est couplée à un système d'antivol.

Cet investissement est bénéfique pour l'utilisateur : rapidité de l'enregistrement des documents et fin des files d'attente, autonomie, confidentialité des prêts, circulation plus fluide dans le bâtiment.

Il est également bénéfique pour la médiathèque : rapidité des opérations de prêt/retour, lecture rapide des informations relatives aux documents, manutention moindre pour l'équipement des documents et leur circulation, système d'antivol ne générant pas de manipulation supplémentaire (la désactivation de l'antivol a lieu simultanément au prêt), ni de contrainte spatiale de transaction, et la réaménagement des espaces de circulation et amélioration de l'accueil.



# Réaménagement du quartier gare de Sélestat

## Commune de Sélestat

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Commune de Sélestat
<i>Localisation du projet</i>	: Sélestat, quartier gare
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: début 2015
<i>Coût projet</i>	: 7 116 000 € HT sur la période 2015-2020
<i>Subvention départementale</i>	: 281 806 €

La gare de Sélestat voit passer chaque jour 7 000 voyageurs. Elle est ainsi une porte d'accès essentielle à l'ensemble du bassin de vie de l'Alsace centrale. Toutefois, l'aménagement du quartier ne permet pas de répondre de manière satisfaisante à cette vocation essentielle :

- les parkings sont multiples et peu fonctionnels. A l'exception du parking ouest, ils sont aménagés sommairement ;
- la place de la gare connaît des difficultés importantes de circulation tant pour les automobilistes, les transports en commun, les piétons et les cyclistes ;
- l'accès à la gare est difficile (enclavement) ;
- la desserte par les transports en commun (bus CG67 et TER) est de ce fait rendue délicate ;
- les espaces publics sont peu valorisés, ne contribuant pas à mettre en valeur ce quartier pourtant essentiel pour l'attractivité du territoire.

### Descriptif du projet :

- Restructuration des parkings : parking Ouest (covoiturage) et parking Est à créer ;
- Aménagement d'une voie de liaison sud afin de désenclaver les accès à la gare ;
- Aménagement d'une gare routière ;
- Réorganisation des accès à la gare (giratoire RD1059 / rue de la gare / aménagement du pont RD 1059) ;
- Aménagement du parvis de la gare pour les piétons/cyclistes.

### Aspect financier :

<b>2015</b>	Aménagement de parking covoiturage Poste (105 000 € HT) Aménagement du pont RD 1059 pour transit cycles (170 000 € HT)	275 000 € HT
<b>2016</b>	Aménagement accès sud	500 000 € HT
<b>2017</b>	Création parking est	1 000 000 € HT
<b>2018/2019/2020</b>	Giratoire RD 1059, création gare routière et aménagement parvis gare	4 675 000 € HT
<b>Total du coût de l'opération 2015-2020</b>		<b>7 116 000 € HT</b>



# Requalification des espaces publics du centre historique de Sélestat

Commune de Sélestat

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Commune de Sélestat
<i>Localisation du projet</i>	: Centre historique de Sélestat
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: début 2015
<i>Coût projet</i>	: 13 900 000 € HT sur la période 2015-2018 301 472 € pour la période 2015-2017
<i>Subvention départementale</i>	: 263 696 €

Le centre historique de Sélestat présente une physionomie très lisible et se distingue nettement du centre de la ville par son empreinte urbaine caractéristique héritée de la ville médiévale.

Ce centre concentre de nombreuses fonctions vitales pour l'ensemble de la commune, au-delà du bassin de vie de l'Alsace centrale :

- c'est le principal pôle commercial du bassin de vie,
- c'est un pôle administratif et de services publics,
- c'est un pôle touristique de premier intérêt en raison de son patrimoine architectural et urbain,
- c'est un pôle culturel (musée du pain, Bibliothèque Humaniste, ...),
- c'est également un pôle résidentiel important en raison de segments spécifiques du marché de l'habitat qui s'y trouvent concentrés (le marché des logements locatifs privés anciens et le marché de maison de ville anciennes).

Toutefois, force est de constater que ce centre historique mais également économique connaît des difficultés :

- le tissu commercial souffre,
- le tourisme bien que présent, ne bénéficie pas suffisamment de l'attractivité très importante de la route des vins / du château du Haut-Koenigsbourg,
- l'état d'entretien et de confort des immeubles (857 unités) font apparaître une situation préoccupante,
- sur le plan de la protection du patrimoine, l'état de délaissement ou de mauvais entretien dans lequel se trouvent certains immeubles constitue un risque de dégradation du patrimoine architectural et urbain. Toutefois, ce sont surtout les interventions mal encadrées et mal mises en œuvre qui portent atteinte quotidiennement à ce patrimoine.

Face à ce constat, la municipalité a élaboré un programme d'actions visant à requalifier le centre-ville, dans l'ensemble de ses composantes.



## Descriptif du programme d'actions :

- Mise en valeur du patrimoine public : église Saint-Georges et Sainte-Foy, site Saint-Quirin et Cour des Prélats,
- Actions sur l'habitat : mise en place d'une OPAH-RU,
- Préservation du patrimoine : mise en place de prescriptions architecturales et techniques,
- Accompagnement des propriétaires pour la réalisation des travaux, et mise en place d'un dispositif de soutien financier aux propriétaires,
- Rénovation de la Bibliothèque Humaniste,
- Requalification des espaces publics.

## Eléments financiers :

L'effort financier prévisionnel de la ville pour la globalité de ce programme d'actions est de 13 900 000 euros sur la période 2015 - 2018.

Un soutien du Conseil Général au titre du contrat de territoire est sollicité pour le volet « requalification des espaces publics » 2015/2017 pour les actions suivantes :

### **2015 :**

Aménagement du secteur commanderie : 460 000 € HT

Rue du marteau et rue de la Jauge : 225 000 € HT

### **2016 :**

Place du vieux marché aux vins / rue Grande boucherie et place Saint Quirin : 416 000 € HT

### **2017 :**

Place Gambetta / rue du sel : 616 000 € HT



# Aménagement du site d'implantation du Pôle Archéologique Interdépartemental Rhénan

## Commune de Sélestat

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Commune de Sélestat
<i>Localisation du projet</i>	: Sélestat
<i>Date de démarrage des travaux</i>	: seconde tranche 2015-2017
<i>Coût projet</i>	: 91 600 € HT
<i>Subvention départementale</i>	: 18 111,77 €

Le Pôle Archéologique Interdépartemental Rhénan (PAIR) a été créé fin 2006 par les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Il est la traduction de la prise en charge volontariste de la compétence « archéologie » par les Départements.

La PAIR, d'ores et déjà présent à Sélestat, va prochainement démarrer la construction d'un nouveau centre archéologique. Celui-ci sera implanté à proximité d'institutions culturelles à vocation régionale (FRAC, Agence culturelle d'Alsace,...). Il permettra d'associer la visibilité des Départements et de la Région dans le secteur patrimonial.

### Descriptif du projet :

La ville de Sélestat accompagnera la réalisation de ce projet en assurant la viabilisation du site :

- Prolongation de la voirie
- Extension du réseau d'éclairage public
- Réalisation d'un collecteur d'assainissement
- Extension du réseau d'eau potable

### Éléments financiers :

La première tranche des travaux (voirie) a été inscrite au contrat de territoire 2009-2014.

Le contrat de territoire 2015-2017 concerne la seconde tranche des travaux, dont le montant s'élève à 91 600 euros HT.





# Création d'un city-park à Kintzheim

## Communauté de communes de Sélestat

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Communauté de communes de Sélestat
<i>Localisation du projet</i>	: Kintzheim
<i>Date de démarrage des travaux</i>	:
<i>Coût projet</i>	: 80 000 € HT
<i>Subvention départementale</i>	: 32 000 € (soit 40% de subvention)

Le city-park était revendiqué depuis plusieurs années par les jeunes de la commune. Grâce aux investigations de la maison de la jeunesse et des sports, nous connaissons aujourd'hui son lieu d'implantation.

Il pourra ainsi être utilisé par :

- les scolaires de Kintzheim, regroupés en RPI avec Orschwiller et les activités scolaires, même intercommunales, de notre espace sportif,
- Les nombreuses associations surtout les jeunes de l'école de musique, du club d'échecs,
- Le RC Kintzheim, soit environ 70 personnes avec 3 équipes de séniors masculins, 1 équipe de vétérans, 1 équipe U18 en entente avec Maisongoutte, 1 équipe U15, U13, U11, une équipe féminine séniors, une équipe féminines U13, 2 équipes débutant/es (mixtes), et 2 équipes de pitchounes 2005-2006 les tout-jeunes.

L'encadrement s'effectuera par les membres du club et les parents.

L'objectif est la création d'un plateau toute saison et polysport, avec éclairage nocturne afin qu'il puisse être utilisé au maximum.



# Création d'une maison du tourisme

## Commune de Châtenois

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Commune de Châtenois
<i>Localisation du projet</i>	: Châtenois
<i>Date de démarrage des travaux</i>	:
<i>Coût projet</i>	: 1 050 000 € HT, dont 630 000 € éligible au titre du contrat
<i>Subvention départementale</i>	: 120 000 € (soit 19% de subvention)

La maison Scheibling se situe sur la route des vins et le Chemin de Randonnée 5, en contrebas du site des remparts et au cœur d'un espace diversifié offrant une palette large de services (commerces, centre d'hébergement Marcel Rudloff...) et de découverte aux visiteurs (église Saint Georges, chapelle Sainte Croix, site archéologique, sentier d'interprétation, projet de jardin médiéval...).

Son positionnement, à proximité de nombreuses aires de stationnement pour les bus ainsi que pour les particuliers et du cœur de ville avec ses commerces sur le parcours très touristique de la route des vins, constitue un point fort qui a conduit la commune de Châtenois à acquérir cette maison construite en 1804.

### Besoins constatés :

Janvier 2014 a vu la naissance de l'Office de Tourisme Intercommunal « Sélestat Haut-Koenigsbourg Tourisme ». Celui-ci compte aujourd'hui trois bureaux d'accueil dans le vignoble. Si celui de Kintzheim est en pris sur l'un des axes d'accès au château du Haut-Koenigsbourg, ceux de Scherwiller et Châtenois souffrent d'une implantation peu favorable.

Il s'agit donc dans les prochaines années d'optimiser le nombre et l'implantation de ces bureaux en adéquation avec les flux touristiques. La situation exceptionnelle de la maison Scheibling est un atout majeur pour la réalisation d'un tel bureau dans le bâtiment. Il serait d'ailleurs le seul office du tourisme d'Alsace implanté directement sur la route des vins et la véloroute du vignoble.

A Châtenois plus spécifiquement, entre 2013 et 2014, la fréquentation touristique a augmenté de 25%, fruit d'un embellissement du village, du développement touristique voulu également sur le secteur des remparts et que la maison du tourisme ne pourra que renforcer. L'aire de service des camping-car a évolué de 2012 à 2014, passant de 2600 à 3350 camping-car.

### Description du projet et activités prévues :

Les fonctions sont multiples : point d'accueil, de départ et de « mise en bouche » de la visite du site des remparts, espace d'information sur les possibilités du site, mais également petit espace muséographique sur l'histoire des lieux, de la commune et des fouilles archéologiques réalisées et en cours.



La maison sera constituée en deux zones :

**1) Une zone tourisme « accueil et services office de tourisme intercommunal »** incluant :

- la présentation du territoire de la Communauté de communes et son offre touristique
- la présentation du territoire vignoble / route des vins d'Alsace / Ried / Sélestat

**2) Une zone « mise en scène » de présentation de Châtenois et plus précisément du site des remparts,** reprenant les thèmes suivants :

- Un portrait de Châtenois à travers les âges, et notamment un zoom sur le tissage/textile et les bains
- Une présentation plus précise du site des remparts :
  - Les éléments à voir sur le terrain
  - La valorisation du site : outils disponibles et cheminement proposé
  - Un espace muséal sous forme de mise en scène :
    - Maison noble et viticulture : présentation d'objets médiévaux,
    - Site d'intérêt régional pour l'histoire de la viticulture,
    - Maquette, éléments spectaculaires,
    - Eléments d'architecture remarquables, réemployés sur site.

L'office de tourisme intercommunal sera ainsi accessible aux touristes de passage sur la route des vins, les touristes en résidence au sein de la communauté de communes, les randonneurs du CR5 et du chemin de Saint Jacques de Compostelle, les cyclotouristes de la véloroute du vignoble... La partie accueil du site des remparts sera quant à elle également accessible aux familles et aux scolaires.



### Dimension intercommunale de l'équipement :

La diversité, la densité et la rareté des éléments du patrimoine préservés et découverts, les thématiques présentes et leurs potentiels, font de ce site un atout majeur pour l'offre touristique de territoire et un site d'appel. C'est un site d'intérêt régional voire national par certaines découvertes.

Sa position, sur un des axes majeurs du tourisme en Alsace, donneront également au bureau d'accueil touristique un rôle de « porte d'accès » au territoire.



# Construction d'une salle de gymnastique

## Commune de Muttersholtz

<i>Maître d'ouvrage</i>	: Commune de Muttersholtz
<i>Localisation du projet</i>	: Muttersholtz
<i>Date de démarrage des travaux</i>	:
<i>Coût projet</i>	: 1 370 000 € HT
<i>Subvention départementale</i>	: 137 360,95 € (soit 13% de subvention)

La pratique de la gymnastique à Muttersholtz est une activité ancienne bénéficiant d'un enracinement fort.

La société de gymnastique a été créée en 1907 et compte actuellement 160 licenciés, dont une part importante est composée des habitants des communes voisines. Une deuxième association de gymnastique (Gymnastique et santé) développe aussi des activités hebdomadaires en direction d'un public adulte. Les séances d'entraînement se déroulent actuellement dans une ancienne synagogue, réaménagée en salle des fêtes multi-accueil.

Cette polyvalence est aujourd'hui un frein au développement des activités, car elle ne permet pas de disposer d'un matériel fixe d'une qualité supérieure. Les bénévoles sont ainsi obligés de manutentionner des lourds équipements au moins deux fois par semaine. Cette polyvalence limite aussi le développement des activités par manque de créneaux. Enfin, la salle actuelle ne dispose ni de sanitaires intérieurs, ni de vestiaires.

Muttersholtz est un pôle intermédiaire d'agglomération et forme une transition entre la ville de Sélestat et les villages riediens. La construction d'un tel équipement permettra de conforter le rôle d'animation du territoire riedien bien au-delà du ban communal.

### Description du projet :

Aucun équipement de ce type n'existe sur le territoire riedien proche. Le nombre de licenciés extérieurs dans la société de gymnastique est d'ores et déjà important. Un des objectifs est son accroissement grâce à l'amélioration des conditions de pratique et l'ouverture de plus larges créneaux. Le projet a été reconnu comme projet structurant dans le diagnostic territorial approfondi (DTA) mené par la communauté de communes de Sélestat.

La salle sera une salle communale ouverte à tous les publics et toutes les associations potentiellement utilisatrices des équipements projetés. La société de gymnastique de Muttersholtz en sera bien sûr la principale utilisatrice.

En horaire scolaire, cette nouvelle salle sera également accessible aux deux écoles de la commune, et plus particulièrement à l'école élémentaire, qui se situera à 5 minutes à pied dans le cadre des aménagements urbains projetés autour de la réalisation de ce nouvel équipement (liaison douce). Les autres écoles du territoire pourront également bénéficier de cette infrastructure grâce notamment à une très bonne desserte en transport en commun (TIS cadencé et Réseau 67) et un maillage en piste cyclable.



Il faut également noter que toute autre activité sera rendue possible par la réalisation d'un large praticable (14m x 14m) : Qi-Gong, gymnastique douce, danse, relaxation, art martial... Cette infrastructure s'intégrera donc naturellement dans le terreau associatif riedien qui saura la mobiliser de manière optimale.

Le projet sera complété dans un second temps par une salle culturelle (rénovation de la synagogue) et une résidence « séniors » (entre 15 et 20 logements favorisant l'intergénérationnel : projet sélectionné dans le cadre d'un appel à projet du conseil général.

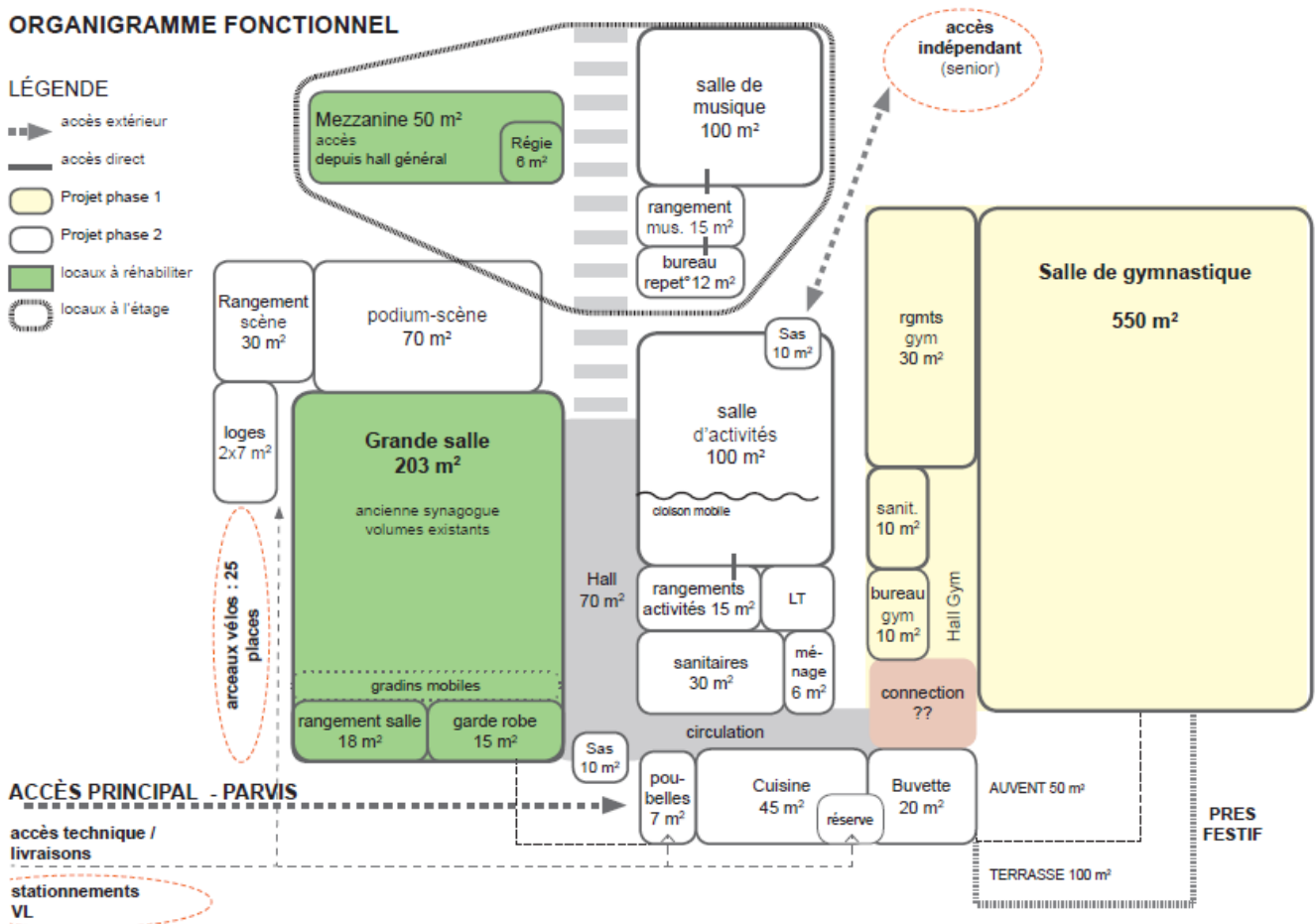
L'ensemble formera ainsi un cœur de village dont l'attractivité sportive, éducative, sociale et culturelle dépassera largement le cadre de la commune. Il drainera une population d'un potentiel d'environ 10 000 habitants.

### Éléments financiers :

1 800 €/m<sup>2</sup> sur la base de 650m<sup>2</sup> soit 117 000 € HT

100 000 € d'équipements et 100 000 € pour l'aménagement des abords

**Total** : 1 370 000 € HT





# L'ANNEXE FINANCIERE



